Image not found or type unknown

Succession avec travaux

Par **Jenny64000**, le **23/09/2019** à **17:56**

Bonjour.

Mon petit frère qui vit tjr chez ma mère a contracté un crédit pour construire une piscine chez notre mère avec son accord.

Que convient il de faire afin que lors du décès de notre mère (le plus tard possible que dieu nous en préserve) mon petit frère récupère l'argent qu'il a investi. Sachant que nos frères aînés ne pensent qu'à la part qu'ils vont avoir.

Peut ont évité le notaire ?

Par **youris**, le **24/09/2019** à **09:25**

bonjour,

la piscine appartient au propriétaire de la maison donc à votre mère même si cela a été financé par un non-propriétaire.

si votre mère ne prend aucune disposition particulière avant son décès, à son décès chaque enfant recevra la même part de la maison.

il n'est pas obligatoire que votre frère récupère l'argent qu'il a investi volontairement dans la maison de votre mère et qu'à priori, vous n'avez pas la jouissance de cette piscine.

votre mère est-elle la seule propriétaire de la maison, ses enfants n'ont-ils la nue-propriété ?

salutations

Par **Jenny64000**, le **24/09/2019** à **09:26**

Elle est seul propriétaire.

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés